

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

25.07.2017

Dossier complet le :

25.07.2017

N° d'enregistrement :

F09317P0252

1. Intitulé du projet

Aménagements des pistes RIOUNET/BUTIERES - Station d'Auron

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Syndicat Mixte Stations du Mercantour

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

ESTROSI Christian - Président

RCS / SIRET

250160205900017

Forme juridique

Etablissement Public Syndicat Mixte

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
43 c°	installations d'enneigement hors site vierge concernant une surface inférieure à 4 Ha

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

L'exploitation de la piste du Riounet a connu des difficultés d'exploitation lors des dernières saisons par manque de neige naturelle sur la partie basse de la piste.

Le projet consiste donc à créer un réseau neige de culture de 1855 m d'altitude à 1700 m d'altitude par extension du réseau existant. La réalisation de ce projet n'entraîne pas d'extension du domaine skiable.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif est de maintenir une surface enneigée de 28 950 m² durant la totalité de la saison d'exploitation de la piste.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

cf Note explicative des travaux envisagés sur les pistes Riounet et Butières en annexe 8

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'installation de 18 enneigeurs permettra de maintenir une surface enneigée de 28 950 m² durant la totalité de la saison d'exploitation de la piste.

Les tranchées et, d'une manière générale, les différentes zones impactées, seront revégétalisées à l'aide de plantations d'essences végétales locales.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- demande d'examen au cas par cas

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Largeur moyenne de la piste	24 m
Longueur du réseau neige de culture	1180 ml
Surface à enneiger de la piste	28 950 m ²
Nombre d'enneigeurs	18 unités

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Auron
Commune de Sainte Etienne de Tinée

Parcelles cadastrales N°Q470 / Q424 /
Q415 / Q225 / Q224 / Q218 / Q215 /
Q214 / Q209 / Q193 / Q163 / Q162 /
Q157 / Q156 / Q155 / Q154 .

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Pour les catégories 5° a), 6° a), b)
et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b),
22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de
l'annexe à l'article R. 122-2 du
code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 44° 52' 57" 25E Lat. 44° 14' 17" 60N

Point d'arrivée :

Long. 44° 52' 52" 77E Lat. 44° 13' 41" 51N

Communes traversées :

Saint Etienne de Tinée

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation
environnementale ?

Oui

Non

Sans objet

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les
différentes composantes de votre projet et
indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site du projet recoupe le périmètre de la ZNIEFF terrestre de type 2 "Bassin de la Haute Tinée (cf notice environnementale en annexe 7).
En zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	cf notice environnementale en annexe 7
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet se situe à plus de 200m du coeur du PNN du Mercantour. cf notice environnementale en annexe 7
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	cf notice environnementale en annexe 7
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Saint-Etienne-de-Tinée est dotée de Plans de Prévention des Risques Naturels approuvés le 31 juillet 2007 concernant le risque inondation (prescrit le 17/10/2002), le risque mouvement de terrain (révisé le 17/10/2002) et le risque avalanche (prescrit le 11/01/2006). Le site étudié se situe en dehors des secteurs à risques cartographiés dans ces PPRN. (cf notice environnementale en annexe 7) La commune n'est pas dotée d'un Plan de Prévention des Risques Technologiques. source : http://observatoire-regional-risques-paca.fr , consulté le 06 et 07/07/2017
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La consultation des bases de données BASOL et BASIAS le 04/07/2017 n'a indiqué aucun site ou sol pollué à l'emplacement du site du projet.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site du projet se situe (cf notice environnementale en annexe 7) : - à moins de 200 m au nord de la ZSC FR9310035 et de la ZPS FR9301559 du Mercantour, - à 2.6 km au sud-ouest de la ZSC FR9301550 "Site à chauve-souris de la Haute Tinée", - à 5 km au sud de la ZSC FR9301552 " Adret de la Gaze".
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des drainages seront réalisés afin d'améliorer la stabilité de certains talus. Des tranchées drainantes de 2m de profondeur seront creusées, avec la mise en place d'un drain routier en fond et ensuite remplissage en matériaux concassés. Ces tranchées drainantes seront disposées en travers de la piste.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est équilibré dans l'utilisation des matériaux du sol (remblai égal au déblai).
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les aménagements seront réalisés sur l'emprise de la piste existante, et ne donneront lieu à aucun défrichage ou abattage d'arbre. La prospection naturaliste réalisée par un expert botaniste en juillet 2017 n'a mis en évidence aucun habitat d'intérêt communautaire ou écologique particulier sur l'emprise de la piste, et aucune espèce protégée ou patrimoniale (cf Notice environnementale en annexe 7). De même, ces aménagements n'entraîneront qu'une perturbation temporaire et relative de la faune alentour pendant la période des travaux (étant sur un site déjà aménagé et exploité).
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le Tétrás lyre est présent sur la commune de Saint-Etienne-en-Tinée mais n'a pas été observé sur le site lors du passage en juillet. Aucun habitat d'intérêt communautaire n'est présent sur le site. Les impacts des aménagements concernant la perturbation relative et temporaire d'espèces faunistiques (oiseaux et chiroptères principalement) pendant la phase travaux.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux d'aménagements (tranchées, pose des enneigeurs etc.) seront réalisés au sein de la piste déjà existante. Aucun défrichement ni aucun abattage d'arbre n'est prévu.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site des aménagements des pistes du Riounet est situé en zone de sismicité moyenne, comme l'ensemble de la commune de Saint-Etienne-en-Tinée (cf notice environnementale en annexe 7).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les enneigeurs peuvent être source de bruit, mais ils sont éloignés des habitations du village d'Auron (environ 2km).

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Le Maître d'Ouvrage porte deux autres projets d'aménagements sur Auron, dans la commune de Saint-Etienne-de-Tinée :

- Enneigement de la piste du Riou à l'aide de 10 enneigeurs (installations d'enneigement hors site vierge concernant une surface inférieure à 4 ha),
- Aménagement du stade 2B (création de remontées mécaniques, installations d'enneigements, déboisement de plus de 5ha).

Ces projets concernent des aménagements de faible ampleur, sur des sites déjà anthropisés et ne présentant aucun enjeu écologique particulier. Les incidences cumulées de ces projets reposeraient sur le risque de perturbation relative et temporaire de la faune locale (principalement oiseaux et chiroptères), si les travaux sont réalisés à la période sensible de reproduction.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les effets négatifs potentiels des aménagements (perturbation de la faune en particulier) peuvent être fortement réduits en respectant une organisation stricte du chantier imposant :

- une identification claire et stricte des zones de travaux, y compris celles de stockage du matériel et de circulation des engins de chantier afin de limiter les emprises supplémentaires du chantier sur les espaces naturels mitoyens,
- une interdiction stricte de toute divagation d'engins de chantier en dehors de cette zone,
- un évitement au maximum des périodes écologiquement sensibles.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet concerne un secteur déjà aménagé et exploité.

Il nécessite des travaux de faible ampleur, sans gros travaux de terrassement et n'occasionne ni défrichage ni abattage d'arbre. Les travaux seront réalisés exclusivement au sein de l'emprise de la piste existante et n'empiéteront pas sur les espaces naturels et semi-naturels mitoyens.

Les autres projets portés par le maître d'ouvrage dans le même secteur géographique n'entraînent qu'une incidence cumulée de perturbation relative et temporaire de la faune locale pendant les travaux. Cette incidence peut être fortement réduite si les périodes écologiquement sensibles sont évitées pour la réalisation des travaux (reproduction par exemple).

Il ne nous apparaît donc pas nécessaire que le projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 : Notice environnementale du projet
Annexe 8 : Notice explicative des travaux d'aménagement réalisés sur les pistes du Riounet et Butières
Annexe 9 : Localisation des pistes du Riounet-Butières par rapport au projets d'aménagement du satde 2B et de la piste du Riou

9. Engagement et signature

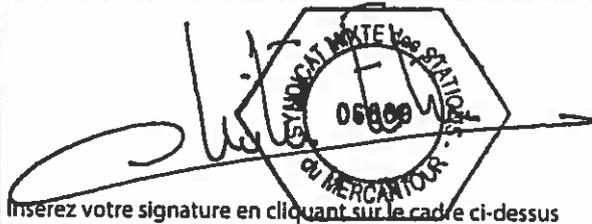
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à NICE

le 25 juillet 2017

Signature



insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus